



www.anqaev.fr



Septembre 2018

N° 2018 – 09

Le port de Nice passe dans l'émission "Zone interdite"

(nice-matin 31/08/2018)

Nous avons appris avec surprise et étonnement que M6 diffuse, **dimanche 2 septembre 2018 à 21h00**, l'émission « **Zone Interdite** » où il sera question, lors d'une des séquences consacrées aux « **Locaux contre touristes** », du port de Nice et de la pollution aérienne.

Effectivement nous avons mis à la demande de Gaëlle Piallot, journaliste, le 1^{er} et 2 septembre 2017, les capacités humaines de notre association au service de son équipe qui nous a imposé un scénario et dont nous n'avons eu aucun retour, ce sera donc une surprise. Nous avons expressément indiqué que nous entreprenions des démarches auprès des élus et des décideurs économiques en nous positionnant comme lanceurs d'alertes plutôt que de contestataires et que la situation risquait de changer assez rapidement car nos doléances commençaient à susciter l'intérêt des décideurs. L'émission date d'une année, sept. 2017, et depuis 12 mois, de nombreux éléments ont largement transformé les interactions autour du port de Nice.

En effet, notre association coopère aux travaux de la CLPE - Commission Locale de Proximité et de l'Environnement du Port de Nice depuis sa création. Gérard Bonnes et Daniel Moatti participeront à deux réunions à la Préfecture de région à Marseille le 19 septembre 2018 et de nouveau à Nice le 25 septembre 2018 à propos de la prise en compte des pics de pollution émis par les navires, en particulier les ferries.

Le 23 août 2018, suite à la prévision d'une journée de pollution, le Préfet des Alpes Maritimes a déclenché le dispositif de vigilance pollution. Gérard Bonnes a demandé et obtenu de la Direction d'exploitation du port de Nice et des armateurs que les navires utilisent le diesel marin à 0,1% de soufre ce jour là. Corsica Ferries a accepté et la Moby Lines a confirmé que ses navires le font systématiquement dès l'entrée en zone portuaire à Nice.

Donc, le dialogue entre notre association, les élus, la Métropole, les responsables de la CCI, le Commandant du Port et les armateurs existe bel et bien et des améliorations ont été constatées depuis le tournage du 1^{er} septembre 2017.

Rappelons que nos revendications restent :

- l'alignement de la réglementation des ports français de la Méditerranée, Ajaccio, Bastia, Marseille, Toulon et Nice sur ceux des mers européennes nordiques où les navires doivent actuellement utiliser le diesel marin à 0,1% de soufre depuis 2015 et devraient naviguer au Gaz Naturel Liquéfié ou à l'électricité ou avec d'autres énergies propres comme l'énergie éolienne et l'énergie solaire à partir de 2023.
- le maintien du port de Nice à taille humaine, (déclaration du Président Ch. Estrosi dans La Tribune du 17/01/2018).

Pour nos adhérents que nous représentons, cela implique la régulation du flux des véhicules à l'embarquement et au débarquement afin de respecter :

- la fluidité du trafic dont les riverains sont dépendants
- la pollution atmosphérique
- et les niveaux de bruit entre 20h00 et 8h00.

- et à moyen terme, la classification de la Méditerranée en zone ECA, comme demandé par le gouvernement, Ch Estrosi, les élus Corses...

Adhérents et sympathisants sont invités à regarder cette émission dont la mise en scène et les messages n'ont pas été revus par nous-mêmes, espérons que l'esprit de nos actions n'en sera pas déformé.

Le Bureau de l'ANQAEV Daniel Moatti, Gérard Bonnes et Pierre Colt

Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE
SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr